



COMMUNE DE LE CHATELARD FR

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée communale du 12 mai 2021

Présidence : M. David Fattebert, Syndic

Citoyens présents : 29 citoyens y compris le Conseil communal
majorité absolue à 15
Pour les comptes, 23 citoyens, majorité à 12

Préambule

A 20h00, M. le Syndic au nom du Conseil communal déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

L'assemblée communale a été légalement convoquée selon l'art. no 12 de la loi sur les communes.

Tractanda :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mars 2021**, ne sera pas lu, à disposition au bureau communal et sur le site internet.
- 2. Comptes de fonctionnement 2020**
 - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement et des comptes d'investissement
 - 2.2 Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
 - 2.3 Approbation
- 3. Mode de convocation pour la période administrative 2021-2026**
- 4. Election des membres des commissions**
 - 4.1 Commission financière
 - 4.2 Commission d'aménagement
 - 4.3 Commission de naturalisation
- 5. Approbation**
- 6. Divers**

M. le Syndic nomme deux scrutateurs, Mme Marie-Paule Oberson et M. Michel Roch

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée du 23 mars 2021 n'est pas lu, car il était à disposition au bureau communal et sur le site internet.

L'assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité. M. le Syndic remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

2. Comptes de fonctionnement 2020

2.1 Présentation des comptes de fonctionnement et des comptes d'investissement

M. le Syndic présente les comptes de fonctionnement 2020 et donne quelques informations complémentaires. M. le Syndic profite de présenter la constitution du Conseil communal. Chaque conseiller conserve son dicastère.

Administration, excellent résultat, aucun amortissement supplémentaire n'a été effectué avec la nouvelle harmonisation comptable MCH2. Rien à signaler pour l'administration, assemblée communale. Le compte informatique est en baisse avec des charges de Fr. 29'365.13 pour un budget de Fr. 36'000.-

Ordre public, police du feu, grosse différence avec le budget, charges à Fr. 3'682.30 pour un budget de Fr. 11'560.-. Cette différence est liée au Covid, peu d'exercices en 2020. Une bonne collaboration s'est mise en place avec la nouvelle association Rive gauche. Taxes d'exemption budgétisées à Fr. 7'500.- pour des produits à Fr. 9'651.- (plusieurs démissions liées à la fusion).

Enseignement et formation, cycle scolaire obligatoire, bâtiments scolaires ; dépassement de budget autant dans les charges que dans les produits d'environ Fr. 25'000, lié aux écritures du camp de ski. Le bus scolaire est en baisse par rapport à 2019 avec des charges de Fr. 29'718.65 lié au bus de ligne. Le gain s'élève à environ Fr. 7'000.- par année avec la solution des bus de ligne. La participation au CO (épicerie-Bicubic-CO) de la Glâne budgétisée à Fr. 115'000.- pour des charges de Fr. 155'971.60. La participation aux halles de sports est plus élevée que le budget estimé à Fr. 5'100.- cependant des frais de transports sont intégrés à ces charges qui se montent à Fr. 19'035.40. Un forfait du canton de Fr. 3'572.80 est versé pour la contribution fournitures scolaires.

Pour le poste de l'administration scolaire le poste de conciergerie est en légère augmentation (désinfection du bâtiment) pour des charges à Fr. 8'395.20 budgétisées à Fr. 7'200.- ainsi que pour l'achat de matériel et marchandises qui englobent les serviettes et le savon pour des charges s'élevant à Fr. 1'335.40.

Culte, culture et loisirs, déjà abordé lors du budget, la participation aux dépenses du Conservatoire sont en augmentation avec des charges de Fr. 14'152.60 pour un budget de Fr. 6'500.- lié à l'augmentation des élèves suivant les cours du Conservatoire. Les dons aux sociétés ont été budgétisés à Fr. 6'500.- pour des charges qui s'élèvent à Fr. 2'003.65, diminution principalement liée au Covid, pas de Fête de musique cantonale et à l'absence des représentations communales.

Sport et loisirs,

Santé, légère augmentation pour les EMS avec des charges de Fr. 63'719.30 budgétisées à Fr. 60'050.- liée aux conséquences du Covid. Diminution des charges pour les Soins à domicile budgétisées à Fr. 35'550.- pour des charges se montant à Fr. 30'302.95, absence d'intervention auprès des personnes âgées durant la période du Covid. Diminution des charges pour le réseau Santé Ambulances du Sud Fribourgeois budgétisées à Fr. 5'380.- pour des charges à s'élevant Fr.

3'243.25. Un bénéfice d'environ Fr.1'000'000.- pour les trois districts a été engendré, lié aux transferts entre hôpitaux effectués durant le covid. De nombreux lits libres en EMS qui peinent à se remplir.

Affaires sociales, rien de particulier à signaler si ce n'est que nous sommes à la recherche d'un assistant(-e) parental(-e). Si aucune solution n'est trouvée les enfants seront contraints d'être placés dans les accueils extra-scolaires voisins.

Transports et communications, routes communales et génie civil, l'entretien des routes et l'éclairage est en diminution par rapport au budget qui était à Fr. 25'000.- pour des charges à Fr. 15'899.75. Le déblaiement hivernal est fluctuant.

Protection et aménagement de l'environnement, pour l'eau potable les frais du fontainier s'élèvent à Fr. 1'100.- Fr. 12'897.70 ont été attribués à la réserve car nous n'avons pas le droit de faire du bénéfice sur l'eau. Une attribution à la réserve pour l'épuration a également été effectuée pour un montant de Fr. 25'333.50. Les ordures ménagères doivent être équilibrées à 70%. D'après nos chiffres, le pourcentage est de 69.9%. Actuellement le recyclage ne paie plus, il engendre même des coûts. Une réflexion est en cours pour la pose d'un compacteur avec taxe au poids et quitter Air-Pro.

Economie, Agriculture, concerne le Défénant, rien de particulier à signaler. Pour les forêts, rien de particulier, elles sont gérées par la Corporation forestière.

Finances et impôts, impôts, globalement les impôts sont stables, le budget est toujours fait de manière conserveur, grosse augmentation sur les prestations en capital pour des produits de Fr. 57'155.15, budgétisées à Fr. 1'000.-, ainsi que pour les personnes morales (bénéfice) budgétisées à Fr. 1'500.- pour des produits s'élevant à Fr. 44'191.35, la contribution immobilière était budgétisée à Fr. 83'000.- pour des produits à Fr. 99'353.15. Une participation à l'impôt cantonal sur les véhicules soit 20% revient à la commune, cependant le Canton souhaiterait reprendre cette part. Concernant l'entretien du Défénant, le budget se montait à Fr. 12'000.- pour des charges s'élevant à Fr. 30'246.70, cette augmentation est dû à l'achat de matériel qui restera au Défénant en cas de changement de tenancier de la buvette. La location pour la buvette se monte à Fr. 6'750.- pour l'année 2020. Un rabais a été accordé pour la location du Café durant la fermeture engendrée par le Covid, soit Fr. 1'000.-par mois de fermeture.

Augmentation de Fr. 1'000.- pour la location du domaine, M. Michel Descloux s'engage à payer cette augmentation pour les travaux effectués dans l'écurie du domaine communal. M. Fattebert remercie M. Descloux pour ce geste.

Le résultat de l'exercice sont des charges de Fr. 1'260'975.63.- pour des produits de Fr. 1'559'422.40.- au compte de fonctionnement 2020.

Ce qui résulte à un excédent de revenu de Fr. 298'446.77.

Bilan

Rien de particulier à signaler, il va considérablement évoluer avec le futur bilan qui sera fait sous MCH2. Les emprunts restant encore ouverts sont d'environ Fr. 700'000.-

M. le Syndic demande s'il y a des questions.

M. Fattebert montre un graphique des statistiques des liquidités de 2011 à 2021.

Après l'achat de l'ancienne Poste, on se retrouve légèrement en dessous des statistiques de 2019. On génère environ Fr. 250'000.- de liquidités par année.

M. P. Chatagny trouve trompeur, car on a tout de même Fr. 800'000.- de dettes qui ne paraissent pas dans ce graphique.

M. Fattebert répond qu'on est en dessous de la moyenne cantonale, mais la prudence est de mise. Cependant M. le Syndic précise que peu de communes ont autant de liquidités par habitant.

M. Chatagny souligne que si l'on tient compte des deux comptes, on a tout de même Fr. 400'000.- en négatif.

M. Fattebert précise que si l'on veut une vision globale de la situation économique de la Commune, on doit également prendre en compte le Bilan (patrimoine de la commune).

Fiduconsult, organe de révision nous a fourni le rapport de révision.

2.2 Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision

Il n'y a pas d'autre question. M. Fattebert donne la parole à M. Vincent Barraud président de la Commission financière.

Sur la base du rapport de l'organe de contrôle qui confirme que les comptes de fonctionnements 2020 sont conformes aux lois recommandées par le Canton, la commission financière approuve ces comptes et propose à l'assemblée d'en faire de même.

L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes de fonctionnements 2020.

Comptes d'investissements

➤ Arrêts de bus

Un budget de Fr 28'000.- a été prévu pour les arrêts de bus, le budget était sous-estimé.

Total des dépenses s'élève à Fr. 46'838.-. les subventions se montent à Fr. 6764.- ce qui engendrent un excédent net de Fr. 12'073.25

➤ Embornage des routes

Un budget de Fr. 50'000.- a été voté, les travaux sont en cours, Fr. 39'565.05 ont déjà été utilisés. Le compte sera bouclé fin 2021.

➤ Etude école

Un budget de Fr. 18'000.- a été voté pour Le Châtelard, beaucoup de séances ont déjà eu lieu, un architecte a été mandaté pour une première étude préliminaire. Les frais administratifs ainsi que diverses analyses s'élèvent à Fr. 1'413.95.

Total des charges Fr. 42'430.50

Approbation de la commission financière pour les comptes d'investissement

Il n'y a pas d'autre question. M. Fattebert donne la parole à M. Vincent Barraud président de la Commission financière. Sur la base du rapport de l'organe de contrôle qui confirme que les comptes d'investissement sont conformes aux lois recommandées par le Canton, la commission financière approuve ces comptes et propose à l'assemblée d'en faire de même.

L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes d'investissements 2021.

3. Mode de convocation pour la période administrative 2021-2026

Deux variantes sont possibles, soit un courrier nominatif ou soit un tout-ménage.

Le Conseil communal propose de conserver le mode de convocation par tout-ménage. Est-ce que cela appelle une discussion ?

Approuvez le vote de convocation de l'assemblée communale par voie de tout-ménage ?

L'assemblée accepte à l'unanimité.

4. Election des membres des commissions

- **Commission financière** : selon la nouvelle loi MCH 2, elle doit compter 5 membres.
M. Vincent Barraud, M. Francis Oberson et M. René Uldry sont les trois membres sortants
Mme Stéphanie Pugin et M. Philippe Chatagny proposent leurs candidatures.
Comme il n'y a pas d'autres membres, les membres sont élus tacitement pour une période de 5 ans.
- **Commission d'aménagement**
M. Jean-Yves Gremaud, M. Benoît Oberson, M. Francis Oberson, M. Laurent Pittet et M. Christophe Etienne sont tous des membres sortants.
Comme il n'y a pas d'autres candidats, les membres sont élus tacitement pour une période de 5 ans
- **Commission de naturalisation**
Les membres du Conseil communal sont élus tacitement pour une période de 5 ans.

5. Approbation du Règlement scolaire communal

Une nouvelle loi scolaire est rentrée en vigueur en août 2018, ce qui engendre un nouveau règlement scolaire. Comme nous étions sous le régime d'une exception scolaire provisoire, une dérogation avait été faite pour l'établissement du nouveau règlement scolaire. Etant donné qu'une exception définitive a été établie par la DICS, le nouveau règlement scolaire a été fait sur la base de cette nouvelle loi et il règle le fonctionnement de notre cercle scolaire. Il est identique pour les 3 communes. Il n'y a pas de grand changement, si ce n'est le Conseil des parents qui doit être mis en place, il n'aura qu'un rôle consultatif, il pourra émettre des avis, cependant il ne pourra pas prendre de décisions formelles. La Commission scolaire n'existera plus

L'assemblée accepte à l'unanimité l'approbation du Règlement scolaire.

6. Divers

Eoliennes : Le Groupe E souhaite mettre en place un comité de pilotage regroupant les 15 communes concernées. Le Conseil communal n'a pas pris de décisions formelles suite de cette demande, cependant il est d'avis qu'un comité de pilotage est nécessaire que lorsqu'il y a un projet, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Le CC est prêt à s'engager pour étudier un projet concret. Le CC est également en désaccord sur le fait qu'un seul délégué par commune soit présent lors de ces discussions. Jusqu'à maintenant l'intégralité du Conseil communal participait aux rencontres et aux discussions. Sous cette forme-là, le Conseil communal n'est pas intéressé à participer à ce comité de pilotage. Cet avis est partagé par les autres communes.

Remerciements à Laurence et André Rey : Une page s'est tournée au 31 décembre 2020 dans notre village. M. Fattebert, le Conseil communal ainsi que toute la population remercie Mme et M. Rey pour les 33 ans passés à la tenue de notre petit magasin de village avec ses meringues connues loin à la ronde.

Comme il n'y a plus de questions dans les divers, M. Fattebert remercie le Conseil communal et le personnel communal pour le travail accompli durant l'année ainsi que tous les citoyens présents venus si nombreux et clos l'assemblée à 21h20

M. Uldry remercie M. Fattebert pour son engagement envers la commune, le district et le canton.

Le Syndic

La Secrétaire